

*Taxe d'accise*

Je veux démontrer le rapport qui existe entre ces observations générales et les dispositions du bill, car nous sommes ici témoins d'une tentative pour recouvrer les moyens de redistribuer la richesse et pour recouvrer le pouvoir de réunir tous les fonds, l'argent qui fait naître ce pouvoir. Dans le monde dans lequel nous vivons, il faut reconnaître que c'est l'argent qui fait le pouvoir, que ceux qui contrôlent les cordons de la bourse et qui possèdent les ressources financières peuvent exercer une maîtrise qui dépasse de beaucoup les simples subsides dont il est question, car, je le répète, c'est l'argent qui à bien des égards fait le pouvoir. C'est donc dans cette optique qu'il nous faut examiner ces dispositions. S'agit-il vraiment d'une tentative pour acquérir du pouvoir? Qu'est-ce que le gouvernement cherche à faire par l'exercice de son pouvoir législatif à la Chambre des communes en proposant le bill C-57?

J'affirme à tous les députés qu'il s'agit purement et simplement de l'application d'une politique gouvernementale visant à reprendre la puissance financière que le gouvernement croit avoir perdue. Par conséquent, quoi qu'en dise le premier ministre, ce qu'il veut, au nom de son gouvernement et de son parti, c'est retrouver le pouvoir de distribuer les richesses au Canada et de contrôler ainsi non seulement le secteur privé mais l'économie tout entière. C'est dans cette optique qu'il faut examiner les dispositions du bill C-57.

A cet égard, je voudrais traiter de la volonté manifeste de modifier les ententes financières fédérales-provinciales, comme l'ont déjà annoncé le premier ministre et le gouvernement du Canada, qui ont d'ailleurs créé un groupe de travail sur les ententes fiscales fédérales-provinciales. Là encore, nous voyons le gouvernement du Canada s'inquiéter de l'affaiblissement de son pouvoir d'imposition et de son pouvoir de contrôler l'économie et la population du Canada.

Ce que ce groupe de travail fédéral-provincial représente, c'est un moyen de diffuser le message du gouvernement du Canada que nous entendons répéter sans cesse à la Chambre sous d'autres formes, et que nous retrouvons dans le bill C-57: le gouvernement a besoin de plus d'argent. Voilà son problème; il ne reçoit pas l'argent dont il a besoin.

Je vais expliquer pourquoi le gouvernement du Canada ne reçoit pas les fonds dont il a besoin pour exercer le genre de contrôle économique et financier qu'il a exercé par le passé. La raison en est très simple. C'est que les richesses du Canada sont passées du secteur manufacturier, c'est-à-dire du véritable secteur des affaires au secteur des ressources naturelles. En d'autres termes, la richesse du pays se mesure maintenant à l'importance de ses ressources naturelles ainsi qu'à la capacité de les mettre en valeur. C'est manifestement aux provinces et à ceux qui possèdent ces richesses naturelles que va tout cet argent. Les mécanismes ont changé. Cela veut dire que les gens qui sont à la tête de l'industrie manufacturière et du secteur secondaire ne disposent plus des moyens financiers et des pouvoirs dont ils disposaient auparavant. C'est au gouvernement à s'adapter à ces changements.

● (2110)

En définitive, le gouvernement impose au secteur des ressources naturelles des taxes comme jamais il ne l'a fait jusqu'à présent. Ce n'est pas une question de politique mais une question d'argent. Il s'agit de savoir comment cette richesse va être contrôlée. C'est dans cette optique que nous devons examiner les dispositions du bill C-57 et nous demander quel va en être le résultat en définitive et pourquoi le gouvernement agit de la sorte.

Même si je représente l'est du Canada, une région qui n'est pas aussi gâtée du point de vue des ressources naturelles, je sympathise avec les provinces de l'Ouest et je souscris au raisonnement suivi l'autre soir à Halifax, en Nouvelle-Écosse, par M. Lougheed.

Le premier ministre de l'Alberta critique la façon dont le gouvernement fédéral réagit à cette mutation. Le gouvernement refuse de laisser les mécanismes économiques jouer librement et s'élève contre cette redistribution des richesses. Il s'accroche à ce dont il prétend être maître et agit au détriment du secteur privé et des provinces contrôlant les ressources naturelles qui disposent maintenant de cette richesse. Il ne s'agit pas d'un simple bill légiférant en matière fiscale. Il s'agit d'un bill qui favorise indirectement le type de redistribution des pouvoirs auxquels le gouvernement aspire.

Je fais ici allusion, monsieur l'Orateur, à la taxe de 8 p. 100 sur le pétrole et le gaz naturel qui sera perçue si le bill est adopté. Il est exact, je le reconnais avec de nombreux Canadiens, que le bill profitera à un grand nombre de citoyens. Nous devons quand même nous demander si cela justifie une telle mesure. A cette question, je réponds: ce n'est pas ainsi que nous devrions agir, en adoptant une loi qui reconnaît le transfert des pouvoirs en matière de ressources naturelles des provinces au gouvernement fédéral, lequel veut continuer à contrôler la redistribution des richesses au Canada.

Il existe d'autres moyens d'en arriver à la même fin mais elle suppose l'accord, la conciliation et la compréhension entre les différentes régions. En fin de compte, toute politique imposée finit par être rejetée. C'est ce qui se produira si le Parlement impose ce transfert de richesse au moyen d'une mesure législative en exigeant que la richesse engendrée par les ressources de l'Ouest, notamment de l'Alberta et de la Saskatchewan, soit transférée à l'autorité centrale sous l'empire d'une loi du Parlement.

Je ne pense pas que cela soit possible, monsieur l'Orateur. Je crois que le gouvernement commet une erreur grave en envisageant ainsi le problème. Car il évite la question centrale, soit qu'il existe un moyen rationnel d'en arriver à une entente mutuelle pour l'établissement d'une formule de prix raisonnables pour le gaz et le pétrole. Ce ne sera peut-être pas le prix que souhaite le premier ministre de l'Alberta ni le prix que nous, de l'Est, espérons payer, car nous voulons obtenir le prix le plus bas possible, acceptable pour les résidents de l'Ouest et leur gouvernement.